

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 juin 2020 à 20 h 00

Présents : Mme Annie GERARDIN, Maire

M. Francis TOUSSAINT, Mmes Francine BASSO BRUSA, Aurore L'HÔTE, adjoints

Mmes Marie BAYARD, Nadine GERARDIN,

Ms Loïc HENRY, Gilbert HACQUARD, Adrien TAILLARD, Pascal NORMAND, Claudio GREGORAT, Cédric BLAISON, Vincent L'HÔTE, Yannick CROSNIER

Absents :

Procuration : Mme Florence NORMAND a donné procuration à Mme Marie BAYARD

Secrétaire : M. Adrien TAILLARD

Affectation du résultat 2019 du budget de l'eau

Le Maire expose à l'Assemblée que l'instruction comptable M49 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Le conseil, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 2 abstentions :

Constate les résultats de l'exercice 2019 :

Section de fonctionnement :

- Résultat de l'exercice	
Déficit	- 31 520.16 €
- Excédent antérieur reporté.....	99 607.63 €
- Excédent au 31.12.2019	68 087.47 €

Section d'investissement :

- Résultat de l'exercice	
Excédent	15 860.79 €
- Antérieur reporté	105 383.24 €
- Total à reporter sur le budget communal 2020.....	121 244.03 €

Les résultats seront reportés au budget primitif communal de 2020, avant d'être reversés à la Communauté d'Agglomération de Saint Dié des Vosges en charge de la compétence « eau »

Affectation du résultat 2019 du budget communal

Le Maire expose à l'Assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Le conseil, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 2 abstentions :

Constate les résultats de l'exercice 2019 :

Section de fonctionnement :

- Résultat de l'exercice	
Excédent	86 170.42 €
- Excédent antérieur reporté.....	398 859.01 €
- Excédent du service de l'eau reporté.....	68 087.47 €
- Excédent au 31.12.2019	553 116.90 €

Section d'investissement :

- Résultat de l'exercice	
Déficit.....	- 73 959.71 €
- Excédent antérieur reporté.....	46 349.41 €
- Déficit des restes à réaliser.....	- 168 805.00 €
- Excédent des restes à réaliser.....	31 000.00 €
- Besoin de financement de.....	165 415.30 €
- Excédent du service de l'eau reporté.....	121 244.03 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire :

- Déficit résiduel à reporter à l'exécution du virement	
A la section d'investissement (compte 1068) :.....	165 415.30 €
- Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté	387 701.60 €

Budget Primitif 2020 – Budget de l'Eau (en partenariat avec la Communauté d'Agglomération)

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Vote ainsi qu'il suit le budget primitif de 2020 du service de l'Eau :

Section de fonctionnement :

Dépenses = Recettes..... 61 200 €

Section d'investissement :

Dépenses = Recettes..... 30 000 €

Budget Primitif 2020 – Budget de la Forêt

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Vote ainsi qu'il suit le budget primitif de 2020 de la Forêt :

Section de fonctionnement :

Dépenses = Recettes..... 49 458 €

Section d'investissement :

Dépenses = Recettes..... 37 323 €

Budget Primitif 2020 – Budget général

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Vote ainsi qu'il suit le budget primitif de 2020 de la Commune :

Section de fonctionnement :

Dépenses = Recettes..... 756 000 €

Section d'investissement :

Dépenses = Recettes..... 600 833 €

Vote des Taxes

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Décide du maintien des taux des contributions directes pour 2020 et les fixe ainsi qu'il suit :

Taxes	Bases	Taux	Produits
Taxe foncière (bâti)	399 997	9.00 %	36 162 €
Taxe foncière (non bâti)	14 087	20.54 %	2 917 €
			<hr/>
			39 079 €

Frais de représentation

Depuis 2014, les dépenses imputées jusqu'alors au compte « fêtes et cérémonies » doivent être ventilées sur plusieurs comptes, en particulier sur le compte « frais de représentation ».

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Autorise l'imputation des frais de représentation, fixé à 2 000 € pour l'année 2020, à l'article 6536.

Indemnités Maire et Adjoints

Vu l'article L2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux, vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 26 mai 2020 constatant l'élection du maire et des trois adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 8 juin 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Francis TOUSSAINT et à Mesdames BASSO BRUSA Francine et L'HÔTE Aurore, adjoints,

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Décide avec effet au 27 mai 2020, de fixer les montants des indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire et des Adjoints comme suit :

Maire : 40,3 % de l'indice 1027

Adjoints : 10,7 % de l'indice 1027

Bon d'achat

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Décide d'offrir un bon d'achat de 30 € à chaque enfant de Nompateize scolarisé sur le RPI et entrant en 6^{ème} au collège.